

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Th. WAUTERS, Directeur
B.D.U. - Direction des Monuments et des Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : CC/2283-0012/05/2015-239PR (DMS)
N/Réf. : JMB/JET-2.18/s.574
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : JETTE. Avenue de Jette, 225 : Couvent des Rédemptoristes. Transformation de la bibliothèque en espace polyvalent.
Avis préalable de la CRMS.
(Dossier traité par Mme Caroline Criquillon).

En réponse à votre demande du 03/08, réceptionné le 03/08/2015, nous vous communiquons les remarques émis par notre Assemblée en sa séance du 19/08/2015.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 juin 2000 inscrit sur la liste de sauvegarde comme ensemble la totalité de l'église Sainte-Madeleine ainsi que les façades, la toiture et certaines parties de l'intérieur du couvent des Rédemptoristes et comme site le jardin entourant le bien sis avenue de Jette. Suite à une erreur matérielle, cet arrêté de classement définitif ne précise pas lesdites parties intérieures mais elles figurent bel et bien dans l'arrêté d'ouverture d'enquête. Il s'agit de l'oratoire, des espaces de circulation et des escaliers du couvent.

SYNTHESE DE L'AVIS CRMS

Avant de se prononcer définitivement sur le principe de transformer la bibliothèque en salle polyvalent, il convient de mieux documenter la partie concernée du bâtiment (étude historique et étude *in situ* du bâti déterminant la chronologie de l'évolution de la bibliothèque). La proposition de démolir le mur entre l'ancienne bibliothèque et le couloir et de le remplacer par une ferme triangulée d'1m50 de haut proposée n'est pas satisfaisante ; une solution moins envahissante devrait être trouvée. En outre, il convient de poursuivre l'étude sur la configuration de la nouvelle salle, tout en assurant une meilleure lisibilité de cet espace et en se référant éventuellement à sa configuration originelle.

Description du projet

Le projet consiste à transférer la bibliothèque, sise au premier étage de l'aile orientale, dans un autre local du couvent et de transformer l'ancienne bibliothèque en salle polyvalente afin de pouvoir y organiser des cycles de conférences. En effet, à l'exception peut-être de l'oratoire du premier étage, le couvent manque d'une salle d'une capacité suffisante pour organiser ce type d'événements dans de bonnes conditions et pour un nombre de personnes suffisant (actuellement il n'est pas possible d'inviter plus de 30 à 40 personnes). Cette transformation requerrait la démolition du plancher d'entresol et du mur de refend qui sépare l'actuelle bibliothèque du couloir déambulatoire du premier étage qui longe les baies sur cloître des trois ailes du couvent (la quatrième étant occupé par l'église) au rez-de-chaussée ainsi qu'au premier étage. La reprise des charges de ce mur se ferait par une ferme métallique de structure triangulée (en treillis), d'une portée de 14 m et une hauteur de 1,50 m.

Une partie de la mezzanine donnant sur la salle de lecture est maintenue et prolongée jusqu'aux baies sur cloître (les deux baies gauche de l'aile).

Avis de la CRMS

Les plans d'origine ((1902-1905, arch. Georges Dhaeyer – cf.coupe en annexe) montrent que la bibliothèque avec à l'origine une hauteur d'environ 4,50m ; elle était équipée d'une galerie située au-dessus du couloir déambulatoire côté cloître. Le plancher de cette galerie était exprimé, en façade, par l'allège séparant la rangée de deux baies superposées de l'aile orientale au premier étage; la coupe montre que ces baies étaient conçues telles quelles depuis l'origine. L'état actuel de la bibliothèque résulte donc vraisemblablement d'une transformation ultérieure : la hauteur du reste de la salle de lecture a, en effet, été divisée en deux afin de doubler la surface de rayonnement. Cette intervention a modifié la volumétrie et les proportions de la salle de lecture d'origine.

La CRMS s'interroge sur l'exacte chronologie de cette intervention et demande de documenter davantage l'évolution de la bibliothèque et de cette partie du couvent (sur base d'une étude historique et d'un examen in situ du bâti existant) afin de pouvoir évaluer en connaissance de cause le projet d'aménager à cet endroit une salle de conférence.

En ce qui concerne l'avant-projet, la CRMS estime que le fait de retrouver la hauteur originelle de l'ancienne bibliothèque constituerait une amélioration. Par contre, la modification de la logique circulatoire du premier étage (une partie du couloir déambulatoire serait « amputée »), si caractéristique d'un couvent, constituerait une perte sur le plan patrimonial et nécessite d'intervenir sur des parties protégées (les espaces de circulation sont inscrits sur la liste de sauvegarde).

Au niveau structurel, la démolition du mur de refend entre la bibliothèque et le couloir serait résolue au moyen de l'installation d'une double poutre métallique à treillis de 1,50m de hauteur sur presque toute la longueur de la salle (14m) pour assurer la reprise des charges. La partie inférieure de cette poutre se situerait seulement à 2,50m du niveau de sol de la salle. Sa fixation et la reprise des charges latérales n'ont, par ailleurs, pas encore été renseignées dans le présent dossier.

Enfin, la CRMS constate, sur le croquis « Exemple d'aménagement », que la forme et la lisibilité de la nouvelle salle polyvalente ne seraient pas tout à fait satisfaisantes (petits recoins, par ex.).

Dans l'état actuelle de l'étude, la CRMS ne peut donc approuver la création de la nouvelle salle polyvalente comme prévue dans le présent avant-projet. Outre une meilleure connaissance du bâtiment et de son évolution, elle demande de poursuivre la réflexion sur ce nouvel aménagement tout en tenant compte des réflexions suivantes:

- la nouvelle salle, ne pourrait-elle pas se référer à la configuration originelle de la bibliothèque, par exemple en y intégrant l'idée d'une galerie latérale. Ainsi, on préserverait également la logique entre l'intérieur et la configuration des baies en façade. Cette galerie pourrait, par ailleurs, rappeler la présence du couloir déambulatoire.
- au niveau structurel, la solution préconisée dans le présent dossier n'est pas acceptable. Une solution moins envahissante devra être trouvée.
- si le principe de la démolition du mur du couloir était accepté, il conviendrait d'améliorer l'articulation de la nouvelle salle sur les espaces attenantes.

Enfin, la CRMS demande de pouvoir revisiter les lieux, en présence d'un membre spécialisé en matière de stabilité.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués,

G. MEYFROOTS
Secrétaire adjointe

J. VAN DESSEL
Vice-Président